

Le choc des photos, le poids des mots et les bûcherons au boulot !

LE JOURNAL D'INFORMATIONS SUDISTE DE RÉFÉRENCE DEPUIS 2010 - EDITION OISE



## Construction d'un étage à Beauvais Savoie.

Souvenez-vous lors de l'Assemblée du personnel de février dernier, le directeur avait lancé à la salle qu'ils avaient bien ri en Codir à la lecture de l'un de nos tracts qui parlait de l'éventuel construction d'un étage supplémentaire sur le site de Beauvais Savoie.

SUD n'avait rien inventé, se contentant de reprendre une proposition du plan d'actions des risques psychosociaux.

Ci-joint copie du document. Article rédigé par Cassandre.

Aménagement du poste de travail	Optimiser le plan d'occupation des surfaces et le fonctionnement en en bi-sites	Prendre en compte l'évolution des services et organisations et pour ex : > Agrandir par le haut le bâtiment situé rue de Savoie > Rénover certains sites et services et y intégrer les critères d'ergonomie
	Développer la prise en compte de l'ergonomie des postes de travail : écoute, prise en charge	Faire appel à un hygiéniste ou ergonome du travail pour faire une étude de poste Prévoir des espaces de travail partagés et au moins un bureau individuel pour chaq

## Procédure disciplinaire à l'encontre de Cécile Paugam.

Nous avons appris il y a quelques semaines le lancement d'une procédure disciplinaire à l'encontre de notre collègue.

A ce jour, la seule information dont nous disposons est que la direction a saisi le Conseil de Discipline qui devrait se réunir dans les prochains jours.

Nous ignorons tout des griefs ainsi que la sanction envisagée par la direction.

Article rédigé par Ouranos.

## Élection du CHSCT.

Les élections des membres du CHSCT approchent. Elles devraient avoir lieu en juin 2012.

Ce sont les élus CE et DP qui rassemblés en collège procèdent à leur désignation.

SUD espère que le secrétaire actuel aura la décence de ne pas se présenter.

Pour information, les élections CE/DP devraient avoir lieu en janvier 2013.

Article rédigé par Érèbos.

## Règlement intérieur CPAM Oise?

La CPAM de l'Oise aurait dû se doter d'un nouveau règlement intérieur dans les jours qui ont suivi sa création soit début 2010.

Faute de cela, les règlements creillois et beauvaisiens ont continué d'exister.

La direction a indiqué que ce nouveau règlement verrait le jour au cours du premier semestre 2012

Article rédigé par Mnémosyne.

## NÉGOCIATION AVEC LA DIRECTION POUR QUE LES SYNDICATS PUISSENT COMMUNIQUER PAR L'INTRANET.

Le 16 mars 2012, Muriel Bouttier a été convoquée par la direction pour négocier l'accès des organisations syndicales à intranet.

D'entrée de jeu, le directeur a dit qu'il n'accorderait aucun accès aux syndicats tant que les tracts de SUD «ridiculiseront» la direction et la secrétaire du C.E.

Nous avons jusqu'à octobre prochain pour faire «amende honorable», c'est à dire ne plus rien écrire qui déplaît à Monsieur le Directeur ou à la secrétaire du C.E.

Si nous nous conformons à ces consignes, le directeur nous autorisera PEUT-ÊTRE à avoir accès à l'intranet d'ici 6 mois.

Article rédigé par Héméra.



## LA DIFFAMATION...

Suite à la parution d'un article traitant de la situation à la CPAM de l'Oise dans le blog de Solidaires Oise, la CPAM et M. Azam ont saisi le juge des référés afin de faire condamner Solidaires Oise pour diffamation.

Par ordonnance de référé du vendredi 13 avril 2012, la juridiction a rendu la décision suivante :

### PAR CES MOTIFS

Nous, Président du tribunal de grande instance de Senlis, statuant en référé, par ordonnance réputée contradictoire, publiquement et en premier ressort

Donnons acte aux demandeurs de leur désistement envers l'Union Syndicale Solidaire et la Société JFG NETWORKS,

Déboutons la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise et Monsieur Marc AZAM de toutes leur demandes,

Disons n'y avoir lieu à référé,

Condamnons la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise et Monsieur Marc AZAM à verser à l'Union Syndicale Solidaire Oise la somme de 2500 € en application de l'article 700 du code de procédure civile,

Condamnons la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise et Monsieur Marc AZAM à verser à l'Union Syndicale Solidaire la somme de 1000 € en application de l'article 700 du code de procédure civile,

Déboutons les défendeurs du surplus de leur demande,

Condamnons la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise et Monsieur Marc AZAM aux entiers dépens.

Précisons que l'exécution provisoire est de plein droit en matière de référé.

La CPAM de l'Oise et M. Azam ont également attaqué Solidaires Oise au Civil et au Pénal.

Cette procédure judiciaire nous a permis de découvrir des attestations d'élus CGT et de très rares cadres qui ont apporté leur soutien à l'employeur. On a ainsi pu lire :

*Je suis également choquée des tracts que l'on peut voir sur les panneaux d'affichage où tout est tourné en dérision et implique des personnes de façon nominative.*

*Je m'en vais spéciale, je trouve que la Direction est accessible, d'ailleurs les cérémonies avec le personnel permettent des échanges conviviaux avec des agents de Direction reflétant une ambiance sereine "Bon. Enfant."*

*En ce qui concerne les tracts syndicaux, j'ai choisi le ne même plus le lire tellement ils me semblent arrogants et insultants pour l'Institution et ses représentants au sein de la CPAM.*

*Je trouve Marc André Azam bien patient et tolérant car à sa place j'aurais eu des réactions beaucoup moins mesurées.*



Pourquoi ce sourire énigmatique ? Pourquoi ces menottes pendues aux oreilles ? Réponse en 2013...

## LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Pourquoi le personnel va t'il si mal ?

Plus de 8,064% d'absentéisme maladie en 2010 quand la moyenne nationale était que de 4,95%.

Et le taux de 2011 traduit toujours le profond mal-être d'une grande partie du personnel : 7,857% et même 8,177% en incluant les accidents du travail.

Clairement, le CHSCT n'a pas permis d'aboutir à un diagnostic crédible de la situation faute d'avoir eu le courage de questionner la façon de manager de la direction.

En effet, on ne bâtit rien de solide ni de sain en refusant le dialogue social. On ne construit rien en détruisant, en pratiquant la réorganisation permanente, réorganisation qui se décide dans le dos des agents et de leurs représentants.

Au contraire, on plonge les salariés dans le doute, la peur du lendemain.

En attaquant nos valeurs de service public, en utilisant le mot «client» plutôt que celui d'assuré ou d'usager, on génère une perte de sens du travail renforcée par le diktat de l'objectif et la rémunération individualisée plutôt que collective.

Ces constats ont été fait par notre syndicat et ses élus mais faute d'une majorité, ils n'ont pu être retenus.

Des solutions existent cependant.

Nous nous employons à les rappeler.

Dans son ouvrage «Travail, les raisons de la colère», Vincent de Gaulejac, sociologue, écrit :

*«La restauration de la confiance entre les personnes est essentielle. Il faut considérer les salariés comme des sujets qui réfléchissent, qui ont le goût du travail bien fait et recherchent le sens de leur engagement dans la réussite collective. À condition que l'organisation leur apporte la sécurité et la considération dont ils ont besoin pour s'impliquer. Deux conditions sont indispensables pour rétablir la confiance. Ne pas tricher sur la question des moyens, comme lorsqu'on demande de faire mieux avec moins (...). Mais surtout, la confiance n'est possible que si les conditions de rémunération, de dialogue social, d'efforts demandés, sont jugées équitables. (...) Lorsque [le management] est focalisé sur l'amélioration à tout prix de la productivité, obsédé par les résultats (...), il en oublie sa fonction première : permettre aux salariés de travailler le mieux possible.»*

## Avenir des collègues dont les services vont disparaître sur leur site de travail.

D'après nos chiffres, sur 21 personnes concernées, 8 ont choisi la mobilité géographique et iront donc dans les prochaines semaines travailler à Beauvais Savoie.

À l'inverse, 13 collègues ont préféré ou, plus souvent ont été contraints de demeurer sur le site de Beauvais Racine ou de Creil (raisons économiques, familiales...).

Ces collègues devaient être tous reçus avant les vacances de Pâques afin que leur soit proposé un poste adapté à leurs compétences et répondant à leurs souhaits «autant que faire ce peut».

A l'évidence, la direction ne pourra pas recevoir les 13 salariés avant la date prévue.

Nous demeurerons particulièrement vigilant quant à la gestion de cette réorganisation qui s'est décidée sans concertation aucune avec les personnels concernés.

Article rédigé par Soeur Anne ne vois tu rien venir.

**Le changement, c'est bientôt !**

en votant SUD !



<http://sudcpamoise.free.fr>



[sudcpamoise@gmail.com](mailto:sudcpamoise@gmail.com)

